

SEQUESTRENE 138 FE 100 SG

Version 2.1

Date de révision 17.02.2010

Date d'impression 17.02.2010

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

Nom du produit : SEQUESTRENE 138 FE 100 SG

Design Code : A5787A

Utilisation : Engrais

Société : Syngenta Agro SAS
1 avenue des Prés
CS 10537
78286 Guyancourt Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 39 42 20 00

Téléfax : +33 (0)1 39 42 20 10

**Numéro de
téléphone d'appel
d'urgence** : 0 800 803 264
Accident transport 06 11 07 32 81
Centre anti-poison de Paris
01 40 05 48 48

Adresse e-mail : safetydatasheetcoordination@syngenta.com



Irritant

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE	Symbole(s))	Phrase(s) R	Concentration
EDDHA NaFe	13407-14-2		Xi	R43	100 % W/W

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence de Syngenta, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

SEQUESTRENE 138 FE 100 SG

Version 2.1

Date de révision 17.02.2010

Date d'impression 17.02.2010

- Inhalation** : Amener la victime à l'air libre.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
- Contact avec la peau** : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Un examen médical immédiat est requis.
- Ingestion** : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Ne PAS faire vomir.
- Conseil médical** : Pas d'antidote spécifique disponible. Traiter symptomatiquement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié** : Moyen d'extinction - pour les petits feux :
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction - pour les grands feux :
Mousse résistant à l'alcool.
ou
Eau pulvérisée
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie** : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Porter des vêtements de protection complets et le respirateur portable.
- Information supplémentaire** : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Version 2.1

Page 2 de 7

SEQUESTRENE 138 FE 100 SG

Version 2.1

Date de révision 17.02.2010

Date d'impression 17.02.2010

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Éviter toute formation de poussière.
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- Méthodes de nettoyage** : Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brossage-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13).
Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
- Conseils supplémentaires** : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

- Conseils pour une manipulation sans danger** : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

STOCKAGE

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** : Pas de conditions spéciales de stockage requises.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver hors de portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

SEQUESTRENE 138 FE 100 SG

Version 2.1

Date de révision 17.02.2010

Date d'impression 17.02.2010

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Si de la poussière est produite dans l'air, utiliser les systèmes d'aération locaux.

Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Mesures de protection** : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié. L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.
- Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.
- Protection des mains** : Des gants résistants aux produits chimiques devraient être utilisés. Les gants devraient être certifiés aux normes appropriées. Les gants devraient avoir une durée de vie appropriée à la durée de l'exposition. La durée de vie des gants varie selon l'épaisseur, le matériel et le fabricant. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Matière appropriée
Caoutchouc nitrile
- Protection des yeux** : La protection pour les yeux n'est habituellement pas requise. Respecter toute règle de protection oculaire spécifique à chaque site.
- Protection de la peau et du corps** : Ne nécessite pas d'équipement de protection spéciale. Sélectionner l'équipement de protection pour la peau et le corps d'après les besoins physiques du travail.

SEQUESTRENE 138 FE 100 SG

Version 2.1

Date de révision 17.02.2010

Date d'impression 17.02.2010

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	: granulés
Couleur	: brun rouge foncé
pH	: 6,5 - 8,5 à 5 % w/v
Température d'auto-inflammabilité	: 350 °C
Propriétés comburantes	: non oxydant
Masse volumique apparente	: 0,50 - 0,70 g/cm ³
Miscibilité	: soluble

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux	: La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.
Réactions dangereuses	: Aucune à notre connaissance. Aucune polymérisation dangereuse ne se produit. Stable dans des conditions normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 rat, > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 rat, > 4.200 mg/m ³ , 4 h
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	: DL50 rat, > 2.000 mg/kg
Irritation de la peau	: lapin: non irritant
Irritation des yeux	: lapin: non irritant
Sensibilisation	: cochon d'Inde: Sensibilisant pour la peau

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATIONS POUR L'ÉLIMINATION (PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ)

Biodégradabilité : Pas d'information disponible.

EFFETS ECOTOXICOLOGIQUES

Toxicité pour le poisson : Pas d'information disponible.

SEQUESTRENE 138 FE 100 SG

Version 2.1

Date de révision 17.02.2010

Date d'impression 17.02.2010

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Produit** : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisé.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés** : Réemploi de l'emballage interdit. Le vider soigneusement au moment de l'utilisation et le valoriser suivant la réglementation en vigueur (collecte sélective).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route

ADR/ RID:

Réglementation: Marchandise non dangereuse

Transport maritime

IMDG:

Réglementation: Marchandise non dangereuse

Transport aérien

IATA-DGR

Réglementation: Marchandise non dangereuse

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- EDDHA NaFe

Symbole(s) : Xi Irritant

Phrase(s) R : R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

SEQUESTRENE 138 FE 100 SG

Version 2.1

Date de révision 17.02.2010

Date d'impression 17.02.2010

Phrase(s) S : S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et
boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas
fumer pendant l'utilisation.
S36/37 Porter un vêtement de protection et des
gants appropriés.

Note : Le produit est classé conformément à l'Annexe VI de la
Directive 67/548/CEE.

**Étiquetage exceptionnel
pour préparations
spéciales** : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques
pour l'homme et l'environnement.
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
(Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de
surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation
des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3:

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Type de formulation :
SP - poudre soluble dans l'eau

Installations classées :

Loi 76-663 du 19/7/76 (J.O. du 20/7/76) modifiée.

- rubrique ICPE selon les décrets n°2005-989 du 10 août 2005 et n° 2009-841 du 8 juillet 2009 :
Non classé

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les noms de produit sont une marque de fabrique ou marque déposée d'un groupe de Syngenta.